

Les Preuves et les explications du complot en bande organisée contre Richard ARMENANTE =

C'est le Moment de la vérité !

Stéphane HESSEL nous a demandé de nous indigner, à la lecture de cet article vous aurez l'occasion de le faire mais pas seulement.

Richard ARMENANTE a été accusé injustement par une personne qui avait l'habilité et le savoir faire d'utiliser l'administration et la justice. Seul une justice rendue dans l'équité mettra fin à ma colère.

Je suis ce que j'ai été contre l'injustice, les mots ne suffisants pas !

Comme vous pourrez le lire, Je possède toutes les preuves irréfragables du complot en bande organisée que je dénonce. Guy MARIANI est l'exécuteur du complot en bande organisée contre Richard ARMENANTE. Guy MARIANI et ses complices ont eu l'habilité et le savoir faire de tricher en jouant de la fragilité de la justice, pour nuire et atteindre des honnêtes concitoyens comme Richard ARMENANTE en produisant des faux. Guy MARIANI et ses complices pendant 30 années ont pillé le pays» LA France» et détournés de l'économie un milliard d'€. De plus Guy MARIANI n'était pas à son 1^{er} méfait, délit.

Les accusations de Guy MARIANI ont été une chose bien commode Guy MARIANI a attaqué avec un mot , il a fallu à Richard ARMENANTE non seulement des pages pour se défendre , mais des moyens financiers considérables.

La France et la justice française ont été comme L'aveugle qui tourne en rond dans ce dossier, il s' imagine qu'il marche vers son but parce qu'il avance.

LE REFLEXE CORPORATISTE NE DOIT PAS REMPLACER LA REFLEXION !

Je vous apporte donc dans cet article la démonstration du complot en bande organisée que Richard ARMENANTE a subi. Il a du réaliser des investigations, rassembler toutes informations nécessaires, un travail considérable:

Vous pouvez lire sur **BLOG: <http://injustice.blog.free.fr>** , Qui suis-je, mon Histoire :CV et ce que j'ai fait de 1996 à 2011.

Rappel = Communiqué de presse du 15 février 2010 ; Un 1^{er} communiqué a été adressé à des journalistes et infos complémentaires de 2011 en particulier les excuses publiques de la justice française : cliquez sur la ligne

- Communiqué Presse Armenante Vs Mariani 2010
- **Journal TOP ALERTE octobre 2011 n° 19** (dont Article affaire Richard ARMENANTE)
- **TOP ALERTE au Président de La République pour R ARMENANTE du 14 novembre 2011**
- **Intervention auprès des élus** (suite: Gouvernement, Hauts Fonctionnaires, Préfet PACA , Magistrat Marseille et Aix en Pce) http://injustice.blog.free.fr/public/Intervention_aupres_Du_Gouvernement_des_Elus_Justices.pdf
- **Relevé des documents de l'instruction de la plainte**

J'ai été hospitalisé suite à un grave accident le 1^{er} février 1997, suivi d'une maladie nosocomiale, 7 interventions chirurgicales dont ablation de la thyroïde et une longue période de rééducation jusqu'en 2006, et donc dans l'impossibilité d'agir de 1997 à 2006 ,

lire Article de presse la Provence et attestation de mon Médecin= Cliquez ici :

http://injustice.blog.free.fr/public/LA_PROVENCE_Maladie_nosocomiale_de_Richard_ARMENANTE_31_janvier_2008.pdf

Et

http://injustice.blog.free.fr/public/Attestation_du_Docteur_interdiction_et_impossibilite_de_faire_de_s_demarches_administratives_de_1997_a_2006.pdf

Je vous propose donc de vous éclairer dans les points ci-dessous numérotés de **1 à 24**.

Vous trouverez en pièces jointes des informations démonstratives, incontestables, irréfragables et confirmant la preuve de mes écrits des point **1 à 24**.

Vous comprendrez à la lecture non seulement mon écoœurement mais l'a honte d'être français après la destruction injuste d'une PME internationale innovante de 250 emplois.

-1) Rappel = J'ai été hospitalisé suite à un grave accident le 1^{er} février 1997, suivi d'une maladie nosocomiale, 7 interventions chirurgicales dont ablation de la thyroïde et une longue période de rééducation jusqu'en 2003. De 1997 à 2003, je n'ai donc pas pu assurer ma défense d'autant que mes avocats ont été menacés et déstabilisés, face à un complot en bande organisée contre des escrocs délégataires de service public qui agissaient depuis 1970 avec des réseaux de type maffieux avec à leur tête Guy MARIANI Administrateur judiciaire. J'ai réussi à rebondir en retrouvant le goût à la vie grâce à ma famille et mes amis qui m'ont soutenu moralement et financièrement. Je vais mener en enfer tous ceux qui m'ont fait souffrir.

-2) Que Guy MARIANI a détruit les originaux des CA3 qui avait été corrigés suite à des erreurs et vérifiés ensuite par de nombreux experts comme je l'explique ci-dessous. Le 20 juin 2011 à l'audience du tribunal correctionnel qui a condamné Guy MARIANI à 7 ans de prison et dont la Présidente Dominique JAUBERT a présenté ses excuses aux justiciables, Mme THURIN partie civile a expliqué à la barre du tribunal que Guy MARIANI avait fait disparaître des documents de sa société en particulier la comptabilité qui justifiait les chiffres. Il est ressorti de ces audiences que Guy MARIANI faisait disparaître les documents qui lui étaient utile pour nuire aux dirigeants des sociétés dont il avait la charge.

-3) Pourquoi avoir pris contact avec le TPG en 1993, Un projet d'entreprise élaboré en 1992 a permis la réalisation d'un projet de développement du Groupe SPMP Riviera. J'ai donc pris RDV avec le TPG, j'ai obtenu l'accord de financement des banques dont le Chef de file était le CEPME, l'Etat OK de participer à ce projet (nous avons les preuves de cela). Et curieusement après une campagne publicitaire politique en février 1994, rappel j'étais adjoint au Maire de Marseille, le CEPME, banque d'ETAT a renié sa signature en mars 1994 et les difficultés ont commencé. Le syndrome auto-immun des banquiers s'est développé. Le TPG a décidé de me soutenir et a tenté en vain de ramener le pool bancaire à la table des financements. En février 1996 j'ai décidé d'assigner la Banque d'Etat CEPME...etc La France est un pays dont je ne suis plus fier, pour avoir détruit un fleuron de l'industrie française. En utilisant Guy MARIANI pour piller une entreprise et détruire Richard ARMENANTE mais pas seulement, sa famille, ses associés, ses collaborateurs...etc

Un contrat sur Richard ARMENANTE est l'évidence, la preuve par 9!

-4) Que le Groupe SPMP Riviera ne payait pas la TVA, que Brigitte SLAWIK témoin capital connaissant parfaitement le Groupe SPMP Riviera adjointe du TPG n'a pas été **entendue** à l'audience du tribunal correctionnel en 2002 alors qu'elle était présente et dûment convoquée, elle a été troublée par cette situation. De plus ce témoin connaissait parfaitement la Qualité du Groupe, L'histoire des CA3 et la TVA, l'histoire du Groupe SPMP Riviera et pouvait éclairer le Tribunal : des Réponses plan d'investissement de + de 20 millions de francs ou 4 millions d'€, Normes ISO9002, Brevets, produits nouveaux, nouveaux marchés, création de 100 emplois à terme, la rigueur de la Gestion, la qualité de la gestion et de la qualité du dirigeant Richard ARMENANTE;

-5) Pourquoi Le TPG a soutenu indéfectiblement de 1993 à 1996 SPMP Riviera: SPMP Riviera 5 millions d'€ de capitaux, 250 personnes (y compris les affiliés), des Réponses Normes ISO9002, Brevets, produits nouveaux, nouveaux marchés, création de 100 emplois à terme, la rigueur de la Gestion, la qualité de la gestion et de la qualité du dirigeant Richard ARMENANTE. Le Groupe Industriel SPMP Riviera était une entreprise leader mondial et européen sur ses marchés. 1er Inventeur de l'économie d'eau dans les WC, créateur la norme NF et Européenne de l'économie d'eau, 1er créateur du bac à réserve d'eau et du 1er bac à réserve d'eau empilable au monde en 1993. Détenteur de nombreux brevets mondiaux. Le Groupe a présidé la commission européenne des normes de l'économie d'eau pour les WC...etc. Le Groupe SPMP Riviera disposait d'un service Design, Marketing, Bureau d'études et recherches, Comptables, Bureau des Méthodes..., d'ingénieur de hauts niveaux Arts et métiers, Architecte désigner, un personnel formé au management dont la formation dans les cinq premières années a atteint 10% du Chiffre d'affaire.

-6) Que les CA3 (déclarations mensuelles de chiffre d'affaire) ont été contrôlés 4 fois par le commissaire aux comptes Yvon GALTIER à la demande du Trésor Public de 1993 à 1994 suite à des anomalies et les corrections ont été réalisées.

-7) De plus si SPMP Riviera avait eu besoin de plus d'aide supplémentaire le Trésor Public l'aurait accordée, compte tenu du dossier de bonne qualité et de la sincérité des comptes.

-8) Sur Les contrôles que l'informatique ne fonctionnait pas et que Richard ARMENANTE a pris la décision en février 1994 de changer les logiciels comptables fin 1994. Que les comptes, la comptabilité ont été vérifiés par les services du TPG et corrigés. Ensuite un expert comptable, expert auprès de la cour d'appel Jacques KALPAC en fin 1994 , après des corrections faites sur les CA3 et que les logiciel eut été changé , a audité les comptes et tout était OK. En effet des erreurs sur les CA3 dont les informations provenaient de l'outil l'informatique SPMP Riviera , ces erreurs avaient été constatées par Madame Brigitte SLAWIK qui a demandé des contrôles et corrections et ils ont été refait après correction. Que les CA3 ont été contrôlés 4 fois par le commissaire aux comptes Yvon GALTIER ,à la demande du TPG. De plus si SPMP Riviera avait eu besoin de plus d'aide nous l'aurions obtenu compte tenu du dossier de bonne qualité. Bruno STASSI n'a pas compris la condamnation de Richard ARMENANTE et la sienne, car SPMP Riviera ne payait pas la TVA avec accord du TPG, il ne pouvait donc être condamné. Enfin Que La Banque de France auditaient chaque année de 1980 à 1996 le Groupe SPMP Riviera et fournissait un rapport permettant de connaître la bonne performance du Groupe par comparaison à la concurrence, les CA 3 étaient fournis donc à Banque de France.

-9) Que l'erreur des CA3 était connu et a été corrigée dès 1994.

-10) Le Tribunal correctionnel en Appel Présidé par un Magistrat escroc Jean BIANCONI complice de Guy MARIANI (voir les infos interview du Procureur José THOREL sur Jean BIANCONI) a accepté l'analyse de Guy MARIANI qui disait que SPMP Riviera et ses dirigeants avait déclaré 75% du CA à l'exportation pour réduire la TVA et 25% du CA en Métropole , mais comment une telle erreur aurait pu se faire , c'est accusé d'incompétence tout ceux qui ont contrôlé l'entreprise , une telle erreur est donc impossible de plus un rappel SPMP Riviera ne payait plus la TVA de 1993 à 1996 avec accord du TPG . Il faut savoir que sur tout les documents commerciaux, bilans le Chiffre d'Affaire export était de 20 à 25% du CA global , donc il était facile à un juge honnête de comprendre la supercherie de l'escroc , requin Guy MARIANI

-11) Le responsable informatique a découvert plus tard en septembre 1994 que des Hackers (celui touchant à l'informatique, est une pratique visant à un échange « discret » d'information en fouillant ou bidouillant le système d'information) avaient pénétré le système d'information , une plainte a été déposée par le responsable informatique aussitôt.

-12) Les investissements réalisés pour le développement du marché USA-CANADA-Amérique du SUD ont été fait en 1982 soit 15 ans plus tôt , c'est un mauvais argument qu'a utilisé Guy MARIANI. De plus il oublie les référencements clients comme WAL-MART et CARREFOUR en Amérique du sud , Référencement pour les produits MPMP sanitaire mécanisme économie d'eau de WC avec le Groupe KHOLER américain n°1 mondial fabricant de produit sanitaire.

-13) La réalité du problème c'est un projet d'entreprise initié en 1992 suivi d'un plan d'investissements réalisés , en produit nouveaux , Normes ISO9002, Brevets , modernisation de 3 millions d'€ réalisé en 1993 et 1994 et sans oublier à terme une création de 100emplois de plus. Le tout pré financé par SPMP Riviera en attendant les financements accordés par écrit par les banques dont , le chef de file était le CEPME.

-14) Donc un vrai plan de développement soutenu par l'ETAT et le Trésorier Payeur Général M. WATTINE. Ces investissements devaient être financés 20% ETAT, 40% SPMP Riviera, 40% Banque. L'ETAT a financé sa part de 20% et le Groupe SPMP Riviera a financé les 80% en attendant que les banques refinancent à SPMP Riviera leurs cotes part qu'ils avaient confirmé par écrit, c'est l'objet du procès contre le CEPME qui était le chef de file des banquiers. SPMP Riviera a donc du financer les investissements sur ses fonds propres et n'avait plus de trésorerie pour assurer le développement des nouveaux produits.

-15) Le Groupe SPMP Riviera a été filialisé en 1994 suite à un projet d'entreprise et pour améliorer la gestion, l'efficacité. Le Groupe SPMP Riviera 5 millions d'€ de capitaux, 250 personnes (y compris les affiliés). La filiale MPMP 1^{er} créateur du mécanisme de WC à économie d'eau, créateur de la norme NF et Européenne de l'économie d'eau dans les WC. Le Groupe SPMP Riviera a présidé cette commission européenne sur l'économie d'eau de 1990 à 1996. MPMP Leader Français 65% de part de marché et dans les 3 1^{er} européen. La Filiale RIVIERA inventeur du bac à réserve d'eau au monde, leader européen, créateur du marché américain, Leader Français 30% de part de marché et dans les 3 1^{er} européen.

-16) De plus SPMP Riviera a obtenu des financements d'investissements d'un millions d'€ du Trésor Public sur 3 millions d'€ en 1993 et 1994 après contrôle et audits des comptes et vérification, que les comptes du Groupe SPMP Riviera étaient en règles et sincères.

- 17) Richard ARMENANTE voyant le blocage des banques a cherché des investisseurs. Le TPG a tenté en vain de ramener les banquiers à la table du financement et ce malgré l'apport d'un partenaire industriel Le Groupe NORTENE qui avait fait un chèque de banque de vingt millions de francs et la proposition de vente de la filiale MPMP sanitaire pour 5 millions d'€ à un industriel Hollandais SPHINX. Le blocage a persisté et Richard ARMENANTE a décidé le 23 juillet 1996 de déposer le bilan au Tribunal de commerce de Marseille. Richard ARMENANTE n'a pas ménagé ses efforts jusqu'à épuisement. Nous avons constaté que notre dossier était dépaycé au tribunal de commerce d'Aix en Provence.

- 18) Richard ARMENANTE voyant les blocages, les manœuvres maffieuses, le lynchage, avait décidé dès le mois d'avril 1996 de confier la réalisation d'un audit du Groupe SPMP Riviera à Jacques KALPAC expert comptable expert auprès de la cour d'appel afin d'avoir une situation claire, sincère, en vue d'un dépôt de bilan. Un rapport circonstancié m'a ainsi été remis. De plus un communiqué de presse sera réalisé dans cette même période trouble.

-19) Pourquoi la justice, et Le Tribunal de commerce de Marseille et d'Aix en Provence ne se sont pas rapprochés du TPG et ses services compte tenu de l'importance du Groupe industriel SPMP Riviera ?.

Si La justice Française et Le Président du Tribunal de commerce de Marseille et d'Aix en Provence avaient pris contact avec Le Trésorier Payeur Général et ses services le Groupe SPMP Riviera serait toujours en activité et Richard ARMENANTE n'aurait jamais été condamné. Pourtant Richard ARMENANTE l'a indiqué, mais ??

-20) Le Groupe SPMP Riviera a été vendu 5 Millions d'€ en mai 1997 en liquidation. Cela démontre que Le TPG avait des raisons objectives de défendre le savoir faire français du Groupe SPMP Riviera et que Guy MARIANI et ses complices ne sont pas crédibles à dire que le Groupe SPMP ne valait rien.

- 21) Le principe du revenu mensuel du Président du conseil d'administration SPMP Riviera Richard ARMENANTE avait été fixé à 7 fois le plus bas salaire à la création et a été respecté pendant sa présidence

- **22)** Enfin pour montrer la stupidité de la justice, Les salariés étaient actionnaires du Groupe SPMP Riviera et les contrôles étaient effectués par les expert comptables mandatés par eux et le comité d'entreprise (voir les documents) . Donc les CA3 et Chiffre d'affaire étaient hyper contrôlés ainsi que Richard ARMENANTE et la direction.

- **23)** Sur Guy MARIANI (multi-récidiviste) ,il est plus qu'étonnant , curieux que les services judiciaires n'aient émis aucun doute sur ce qu'il disait et ses agissements compte tenu du passé de ce monsieur, des condamnations multiples en particulier des faux usages de faux, escroquerie, malversation ...etc

- **24) Et pour conclure les dénis de justice, les forfaitures de l'escroc Guy MARIANI et ses complices =**

A) en 1999, Le SRPJ, Division économique et financière en la personne de Monsieur Roger ROCHE, Commandant de Police m'entend dans le cadre des 3 chefs d'accusations de Guy MARIANI.

a) Achats d'action : l'on m'accusait d'avoir acquis des actions de la société SPMP Riviera avec l'indemnité de licenciements économique des salariés. Or j'ai acheté 5% de mes actions à 300frs l'action à des collaborateurs licenciés et 95% de mes actions à 300frs l'action à des salariés qui n'ont pas été licenciés. J'ai fourni l'ensemble des documents de transferts avec copies des chèques que j'avais heureusement conservés. Le dossier a donc été classé!

b) Comblement du passif. Les chiffres que Maître MARIANI administrateur judiciaire avait indiqués, n'étaient pas justes, c'est le moins que l'on puisse dire. J'ai remis donc la situation financière du 16 de juillet 1996, document que Maître H. NESPOULOUS Mandataire Ad hoc et moi-même avons demandé à Monsieur J.KALPAC expert Comptable qualifié Expert auprès des Tribunaux. Le dossier est classé à nouveau!

c) TVA Erreur de TVA 1993 et 1994. J'explique ce qui a été indiqué plus haut, je demande que le Responsable informatique, le personnel, la Trésorerie Générale Brigitte SLAWIK Directeur Départemental de Trésor soient entendus en priorité. En effet tout le monde avait connaissance des dysfonctionnements informatiques et en particulier la Trésorerie Générale. Les commissaires aux comptes, Yvon GALTIER en particulier ont tiré un parapluie énorme. Le représentant du Trésor n'a pas été entendu à ce moment là.

B) Plus curieux Je découvre en 2003-2004 qu'il reste un solde conséquent de 4 millions d'Euros en trésorerie , après que le passif super privilégié eut été payé. Donc les sommes dues au Trésor Public peuvent être payés largement, mais les services fiscaux n'ont porté les garanties que sur la holding et n'ont pas fait le nécessaire pour demander des garanties sur les filiales au dépôt de bilan d'autant que l'administrateur a transféré la somme sur les filiales pour ne pas les donner à l'ETAT c'est l'évidence même.

C) Pourquoi Guy MARIANI qui ne payait pas la TVA en 1993 et 1994 n'a pas été poursuivi par les services fiscaux et le Procureur , pourquoi le fils de Guy MARIANI en fuite n'a pas été recherché , pourquoi les biens , les liquidités , les comptes en banques et stés en particulier dans les paradis fiscaux n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies et de saisies

D) Pourquoi Michel GIUSTI Directeur des Finances publiques et services fiscaux à Marseille a **menacé par téléphone** Laurent DELBES , de détruire son entreprise

E) Pourquoi en mai 1997 dans la procédure contre le CEPME , Guy MARIANI n'a pas défendu les intérêts du Groupe SPMP Riviera , en ne se rendant pas au tribunal et n'étant même pas représenté. Sans oublier que l'assignation dépaysée à Aix en Provence a été jugé 15 mois plus tard???

F) Comment a-t-on pu détruire Le Groupe SPMP Riviera dont les résultats étaient bénéficiaires depuis plus de quinze années???

Pour corroborer les informations ci-dessus, je vous prie de lire les documents ci-dessous en cliquant sur les nombreuses pièces jointes(ligne bleu) :

Des preuves irréfragables ! De A à W = Cliquez sur chaque ligne surlignée :

A) Présentation Groupe SPMP Riviera

- **Valeur de l'Entreprise SPMP Riviera**

- **Présentation Groupe Riviera 1996 SPMP RIVIERA 4 pages**
- **Présentation Groupe SPMP Riviera 1996 Historique et Futur**
- **Action_de_communication_Marketing_1995_et_1996_Groupe_SPMP_Riviera**
- **Journal_d_entreprise_fevrier_1995**

B) Manuel de Qualité Projet entreprise 1992

- **Projet d Entreprise Groupe SPMP Riviera en 1992**
- **Manuel d'Assurance Qualité Groupe SPMP Riviera 1**
- **Manuel d'Assurance Qualité Groupe SPMP Riviera 2**
- **Manuel d'Assurance Qualité Groupe SPMP Riviera 3**
- **Manuel d'Assurance Qualité Groupe SPMP Riviera 4**
- **Projet_d_Entreprise_Groupe_SPMP_Riviera_en_1992**

C) Campagne Affichage élection municipale Marseille 1994

- **PHOTOMAIRIE1**
- **PHOTOMAIRIE2**
- **PHOTOMAIRIE3**

D) MENACES contre Richard ARMENANTE en 1997

- **Escro_sur_le_mur_et_temoignages**

E) Rapport et Réunion Bque de France

- **Relation Banque de 1991_a_1996**
- **Rapport Financier de 1992_a_1994__du_15_mai_1995_SPMP_Riviera**
- **Rapport de simulation__du_15_mai_1995_SPMP_Riviera**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_1_sur_6**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_2_sur_6**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_3_sur_6**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_4_sur_6**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_5_sur_6**
- **Rapport de simulation Financiere de 1994_a_1997__SPMP_Riviera_6_sur_6**
- **Reunion_Bque_de_France_et_demande_nomination_Mandataire_AD_HOC_janvier_1996**

F) Investissement 1994 1995

- **Investissement_1994_1995**

G) Contrôle Commissaires aux comptes SPMP Riviera

- FILIALISATION_1993_Courrier_GALTIER
- Courrier_7_octobre_1996_aux_Commissaires_aux_Comptes
- Investigation_CA3_1993_1994_Comm_aux_Cptes_et_Richard_ARMENANTE
- Analyse_CA3_2__1993_et_1994_pour_C_aux_comptes_7_octobre_1996
- Controle_C._Cptes_juin_1994
- Controle_C._Cptes_Septembre_1994.pdf
- Attestation_Control_e_approfondi_Yvon_GALTIER_Aout_1994
- Controle_C._Cptes_Annee_1994
- Controle_C._Cptes_Annee_1995

H) Audit d'expert M KALPAC de 1994-1995 et 1996 du Groupe SPMP Riviera

- Etude_KALPAC_juillet_1996
- Note_de_J_KALPAC_Plan_Financement_27_nov_1995
- Audit_Kalpac_1995
- Audit_2_Kalpac_1995

I) Expert comptable du Comité d'entreprise SPMP Riviera

- Controle_du_CE_1994_expert_comptable_1_sur_2
- Controle_du_CE_1994_expert_comptable_2_sur_2

J) SOUTIEN Trésorier Payeur Général mais pas seulement

- L_Soutien_et_Les_Changement_de_SPMP_a_MARIANI_1996
- Soutien_Conseil_Regional_1996
- Soutien_Conseil_Regional_information_contrat1996
- TPG_Soutien_de_1994_a_1996
- Deliberation_Conseil_General_soutien_SPMP_mai_1996_

K) Schéma Analyse ACTIF PASSIF Tableau 1996 Groupe SPMP Riviera

- Actif_Passif_Tableau_1996

L) Banque des PME CEPME BDPME

- Pourquoi_on_assigne_le_CEPME
- Dossier_Presse_Les_Mauvais_coup_du_CEPME_Decembre_1995
- Info_pour_les_salaries_Document_Presse_Les_Mauvais_coup_du_CEPME_Decembre_1995
- DossierCEPME_remis_a_Mtre_Yves_ARMENAK_cabinet_BOLLET_1995
- Assignation_CEPME__annexe_Ordonnance_1996_25_janvier_1996
- Informations_Temoignages_annexe_Ordonnance_1996
- NOTE_sur_l__evolution_financiere_de_SPMP_impact_decision_du_CEPME_1996

- Temoignage_de_Pierre_DASTREVIGNE_vs_CEPME_le_15_septembre_1995_pour_lecture
- Temoignage_P_DASTREVIGNE_c_CEPME_15_09_1995_annexe_1_CODEVI
- Temoignage_de_Pierre_DASTREVIGNE_vs_CEPME_le_15_septembre_1995_annexes_Org
- Temoignage_de_Pierre_DASTREVIGNE_vs_CEPME_le_15_septembre_1995_Certification_Notaire
- Temoignage_de_Pierre_DASTREVIGNE_vs_CEPME_le_15_septembre_1995_Original
- Licenciement_de_Pierre_DASTREVIGNE_du_CEPME_28_avril_1994
- Temoignage Mme ANGELI sur le CEPME1994 en 1996
- Rejet_Proces_SPMP_c_CEPME_mai_1997

M) Financement de La DRIRE et LE PREFET

- Soutient Drire et Préfet financement investissement janvier 1994

N) HISTORIQUE et ANALYSE réalité du Groupe SPMP Riviera

- Les reseaux maffieux de la justice Marseillaise

- **Ceux qui agissent a l'encontre des normes fondamentales**
- **Historique 3 pages mars 2011**
- **Historique procédure en 2011**
- **Jugement Inique et déni de justice mai 2006**
- **La Realite sur les CA3 de Spmp Riviera**
- **Manipulation politique**
- **SPMP La Réalité face aux Rumeurs des Sce Fiscaux**
- **SPMP La Réalité face aux Rumeurs du CEPME**
- **SPMP La Réalité face aux Rumeurs Le Complot de SPMP Riviera**

O) Dépaysement dossier SPMP Riviera en 1996

- Depaysement_SPMP_Riviera_c_CEPME_fev_1996
- Article_de_presse_depayssement_21_fev_1996

P) Proposition achat filiale Riviera Association SPMP Riviera NORTENE juin 1996

- **Association Groupe SPMP Riviera et Groupe NORTENE 1996**

Q) Proposition Achat Filiale MPMP Sanitaire 1995

- Proposition_d_achat_MPMP_1995

R) Curieux APPEL d'offre avant décision judiciaire de Guy MARIANI

- APPEL_D_OFFRE_DE_REPRISE_SPMP_14_novembre_1996_La_Provence

S) BREVETS et MARQUES Groupe SPMP Riviera

- **Liste_des_Brevets_et_Marques_Groupe_SPMP_Riviera_1992**

T) Catalogue produit filiale RIVIERA et MPMP 1996

- [Presentation_Filiale_Riviera_1996_La_Garantie_de_qualite_de_Riviera](#)
- [Presentation_Filiale_Riviera_1996_Pourquoi_choisir_le_pot_RIVIERA](#)
- [Presentation_Groupe_SPMP_news_Riviera](#)

U) Presse SPMP Riviera de 1980 à 1996

- [Dossier_de_Presse_1996_SPMP_Groupe](#)
- [Extrait_revue_de_presse_1996](#)
- [Association_ICART_Photo_1993](#)
- [Le_Nouvel_observateur_1992_Ceux_qui_Gagnent](#)
- [Le_POINT_1991](#)
- [Theatre_et_Voile_1988](#)
- [Une_Ambition_pour_Marseille_1987](#)
- [Les_Nouvelles_Affiches_Nomine_en_1985](#)
- [BLOOMINGDALE_USA_1985](#)

v) Des APPELS A TEMOIN vs Guy MARIANI du MADAC

- [Appel_a_Temoins_contre_Mariani_1996_Prospectus](#)

w) Rappel des DROITS DE L'HOMME

- [Droit_de_l_Homme.pdf](#)
- [Les dix questions a se poser dans le complot en bande organisee contre Richard ARMENANTE au 10 decembre 2010](#)

Rappel: Je vous invite aussi à regarder sur FACEBOOK quelques informations qui résument mon chemin = **Cliquez sur les lignes:**

a) Un résumé photos de L'Usine et de mon Groupe SPMP Riviera :

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2013819&id=1125356334&l=46e8cc3eb6>

b) Un résumé photos de Mon parcours:

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2013544&id=1125356334&l=26d52c4ba1>

c) Témoignages de Magistrat, Haut Fonctionnaire et Chef d'entreprises:

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2013695&id=1125356334&l=9435429771>

d) Presse Richard ARMENANTE la victime:

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2013690&id=1125356334&l=10a03e1ef0>

e) Presse sulfureuse de Guy MARIANI l'exécuteur du complot en bande organisée:

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2012057&id=1125356334&l=005b4303b1>

f) L'injustice est une institution, un métier en France:

<http://www.facebook.com/album.php?aid=2013697&id=1125356334&l=eea6997882>

G) Rappel Blog site : <http://injustice.blog.free.fr>